

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1228

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES

Ventes et cessions

530 056 548 RCS Castres.

GRAND FEU.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 187686 EUR.

Adresse : Lagrave, 81230 Lacaune.

Date de commencement d'activité : 1^{er} mai 2016.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion FOURGASSIE FRERES Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 43.447,97 € Siège social : Lagrave- 81230 LACAUNE RCS Castres B 380 215 871 Société absorbante GRAND FEU Société par actions simplifiée au capital de 187.686 € Siège social : Lagrave-81230 LACAUNE R.C.S Castres 530 056 548 Société absorbée AVIS DE PROJET DE FUSION La société GRAND FEU et la société FOURGASSIE FRERES, sus-désignées, ont établi le 24 janvier 2017, par acte sous-seing privé à Lacaune, un projet de traité de fusion. Aux termes de ce projet, la société GRAND FEU ferait apport à titre de fusion-absorption à la société FOURGASSIE FRERES de tous les éléments d'actif évalués à 347.355 euros et de passif évalué à 147.327 euros, soit un actif net apporté de 200.029 euros, constituant le patrimoine de la société GRAND FEU, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif ou les opérations effectués jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société GRAND FEU devant être dévolue à la société FOURGASSIE FRERES dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation de la fusion. Le rapport d'échange a été arrêté d'un commun accord entre les parties à 1 part sociale de la société FOURGASSIE FRERES pour 3,66 actions de la société GRAND FEU. Cette opération ferait ressortir un mali (technique) de fusion d'un montant de 43.710 €. La fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} mai 2016. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion. La société GRAND FEU sera dissoute de plein droit, sans liquidation et la société FOURGASSIE FRERES sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société GRAND FEU, à la date de réalisation définitive de la fusion. Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Castres le 6 février 2017 pour chacune des deux sociétés. Conformément aux articles L.236-6, L.236-14, R.236-8 et R236-10 du Code de Commerce, les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure au

présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..

